



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023.09.906A

Objet : Déménagement 18 boulevard du Pêcher (résidence le Vendôme), vendredi 15 et samedi 16 septembre 2023, neutralisation de trois places de stationnement place d'Armes

POLE SÉCURITÉ
Police Municipale
TL/MS

Le Maire de la ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU la demande formulée par Monsieur Romain JAEGER, 35 impasse du Paradis, 26700 LA GARDE ADHEMAR,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 01 : Monsieur Romain JAEGER effectuera un déménagement au 18 boulevard du Pêcher (résidence le Vendôme) **vendredi 15 et samedi 16 septembre 2023**.

ARTICLE 02 : A cet effet, pour permettre le bon déroulement du déménagement, trois places de stationnement situées place d'Armes devant le cinéma Le Palace seront neutralisées du **vendredi 15 septembre 2023, 8H, au samedi 16 septembre 2023, 19H**.

ARTICLE 03 : Monsieur Romain JAEGER devra mettre en place les panneaux nécessaires à l'information des usagers et à l'exécution du présent arrêté. Celui-ci devra être affiché 48H avant le début du déménagement par le demandeur sur au moins un des panneaux réglementaires.

ARTICLE 04 : Le stationnement sera interdit et considéré gênant. Les véhicules en infractions aux dispositions du présent arrêté seront enlevés et déposés à la fourrière automobile.

ARTICLE 05 : La procédure de mise en fourrière dite d'urgence sera observée conformément aux articles 325-12 et suivants du code de la route pour l'application de l'article 04 du présent arrêté.



